



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

CONVOCATION

Date : 19/03/2025

Envoi le : 26/03/2025

Publication le : 26/03/2025

Nombre de conseillers

En exercice :	29
Présents :	23
Absents :	06
Pouvoirs :	05
Votants :	28

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Olivier DOUSSET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAY, Mikaël TOST, Éric GUILMET, François BOUGAULT,

Absents excusés :

Mesdames Odile RITOURET, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA,
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Michel THUSSEAUD.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Madame Odile RITOURET avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.

Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Olivier DOUSSET.

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Monsieur Erick MORCHOISNE avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN

20250401-DEL_01042025_09-DE

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 037-213701394-20250401-DEL_01042025_09-DE

DEL N°01/04/2025-09 FONDS DE CONCOURS TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE.

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, le Conseil Municipal doit délibérer pour obtenir les fonds de concours de TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE.

Pour cette année, la commune devrait percevoir une enveloppe de 79 680 € (montant identique depuis 2021).

VU l'avis favorable de la commission de finances en date du 26 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

SOLLICITE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE afin d'obtenir au titre de l'année 2025, le versement en section de fonctionnement des fonds de concours de droit commun avec la répartition suivante :

- **Le Pôle Enfance Jeunesse, d'un montant de : 28 000 €,**
- **Le service Petite Enfance, d'un montant de : 20 000 €,**
- **La saison culturelle, d'un montant de : 31 680 €.**

APPROUVE le plan de financement pour chaque service annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "F" followed by a surname.

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **03 AVR. 2025**

Et sa publication le site internet de la commune le : **03 AVR. 2025**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le **S²LO**
ID : 037-213701394-20250401-DEL_01042025_09-DE